



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

**Unité bi-départementale
du Calvados et de la Manche**

Caen, le 2 février 2026

Nos réf. : 2026.050

AIOT n° : 0005301094

Courriel : ubdcm.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Projet de fonderie – Demande d'autorisation environnementale
Demande d'informations complémentaires dans le cadre de l'examen du dossier

PJ : Liste des informations complémentaires à apporter au dossier

Monsieur le directeur,

Vous avez déposé le 19 mars 2025 un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet de fonderie de plomb sur votre site existant situé sur la commune de Castine en Plaine. Ce dossier a été complété en dernier lieu le 15 octobre 2025. Il a été déclaré complet et régulier le 27 octobre 2025.

Après examen par mes services, il ressort que votre dossier nécessite d'apporter des informations complémentaires. En conséquence et en application de l'article R. 181-17 du code de l'environnement, je vous invite à le régulariser par la fourniture des informations complémentaires dont vous trouverez la liste détaillée en annexe.

Vous voudrez bien me transmettre ces éléments au plus tôt, les délais de la phase d'examen et de consultation n'étant pas suspendus pendant la production des éléments.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet,
pour la directrice régionale, par délégation,
l'adjointe au chef de l'unité,

Sandrine ESTIENNE

**Monsieur le directeur
REVIVAL
Route de Lorguichon – La guerre
14 540 CASTINE EN PLAINE**

Copie à : préfecture du Calvados

1 Rue du Recteur Daure
CS 60 040 – 14 006 Caen cedex1
Tel : 02 50 01 85 57

477, boulevard de la Dollée
BP 70 271 – 50 001 SAINT-LÔ cedex
Tél : 02 50 71 50 54

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

**SERVICES
PUBLICS+**



ANNEXE
au courrier DREAL/UBDCM référencé 2026.050

Informations attendues

Cette liste ne récapitule que les éléments qui nécessitent des informations complémentaires. Elle ne reprend pas la partie impact sanitaire, dont les compléments sont demandés au sein de l'avis de l'ARS.

A) Biodiversité

Il a été identifié sur la zone de travaux la présence de quatre espèces de la flore patrimoniale de Normandie. Si l'intégrité de ces espèces venait à être compromise par les travaux, il conviendrait de les déplacer sur un autre secteur présentant les mêmes caractéristiques, particulièrement *Erodium moschatum* considérée comme vulnérable sur la liste rouge de la flore vasculaire de Basse-Normandie. Des éléments complémentaires liés à la protection de ces espèces ou à leur modalité de déplacement doivent être présentés.

B) Rejets atmosphériques

Rejets canalisés

Les éléments suivants sont à fournir :

- tableau des flux d'émissions canalisées en g/h (vérifier la compatibilité du flux horaire concernant les COV de l'émissaire du broyeur métaux avec l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2017),
- tableau des fréquences de surveillance des rejets des émissaires canalisés,
- engagement concernant la conformité des caractéristiques de tous les émissaires au regard de l'arrêté ministériel du 02/02/1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

Rejets diffus

Propositions d'actions concrètes visant à diminuer les rejets diffus au regard du diagnostic récent mené.

C) Étude des dangers

Une mise à jour concernant les éléments ci-dessous est nécessaire :

- révision du calcul du volume de la ressource en eau nécessaire en cas d'incendie (D9) et du volume de confinement des eaux d'extinction (D9a) et présentation des modalités de confinement associées,
- mise à jour de l'implantation des moyens de défense incendie,
- synthèse de l'ensemble des moyens de détection et d'intervention en cas d'incident.

D) Protection du cadre de vie

Les horaires et jours où se dérouleront les travaux ne sont pas décrits avec suffisamment de précision.

E) Description des activités

Le dossier présente des informations inégales concernant l'arrêt ou le maintien de l'activité de broyage de bois et de déchets verts. Vous veillerez à préciser les informations concernant ce point.